

Le 7 juillet 2011

NEGOCIATIONS CONVENTIONNELLES SECTEUR OPTIONNEL QUAND LE BLOC DESINFORME

**Par Jacques CATON
Président de l'AOC/CSMF**

Il est tout à fait curieux de voir la coalition du BLOC défendre le secteur optionnel qu'il a pourtant bien critiqué et qu'il a refusé en octobre 2009. Les propositions faites par le BLOC avaient également été faites par la CSMF. En effet :

Le secteur optionnel ne comportait et ne doit comporter aucune mesure coercitive pour le secteur II,

La réversibilité du secteur optionnel vers le secteur II était garantie de façon pérenne dans l'accord d'octobre 2009.

L'application du secteur optionnel concernait impérativement tous les acteurs du bloc opératoire mais qu'entend le BLOC par acteurs du bloc opératoire ? Puisqu'il a toujours refusé que ceux qui interviennent dans le bloc en dehors des obstétriciens, des anesthésistes et des chirurgiens soient considérés comme des acteurs du bloc.

Enfin, en ce qui concerne les « curseurs », la CSMF a également défendu une majoration d'honoraires du secteur optionnel à 75%. La majoration des tarifs hors secteur optionnel doit faire partie des discussions de l'approbation du dernier volet de la CCAM technique et d'autre part, de la revalorisation du coût de la pratique.

Le SML était sur la même position que la CSMF et l'on est heureux de voir que le BLOC est également sur la même position que la CSMF.

**Contact Presse
Jacques CATON
Président AOC/CSMF
06 07 39 76 15**